

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit juin,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 22 juin 2023

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Jean-Francis FRANCHET, Dominique TEXTORIS, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Lucy FERRER, Jean Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Yolande LAFRANÇAISE, Christophe MONELLS, Vanessa ALBERICH, Monique MORELL, Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR, Michel CUGULLERE, Frédérique CUGULLERE, Caroline LANGLAIS

Absents excusés : M. Didier MALE ayant donné procuration à Mme Laurence AUSINA, Mme Sylvie TROTIN ayant donné procuration à Mme Yolande LAFRANÇAISE, M. Arnaud TREMOUILLE ayant donné procuration à Mme Marina PICORNELL, Mme Marie DARNER ayant donné procuration à M. Francis FRANCHET, Mme Carole COLMENERO ayant donné procuration à M. Gilles GUILLAUME, M. Pierre TILLOIS ayant donné procuration à Mme Carmen ARANEGA

Secrétaire de séance : Lucy FERRER

Objet : 2023/04 /17 - Charte d'engagement municipale : Plan d'action d'urgence et de responsabilité face à la sécheresse

Considérant la situation de sécheresse d'une intensité sans précédent dans l'histoire récente du département et les mesures de restriction sur l'usage de l'eau en découlant

Considérant qu'afin d'éviter de nouvelles restrictions d'accès à l'eau qui pourraient avoir des conséquences dramatiques, il est indispensable d'accentuer les économies d'eau par un effort collectif de l'ensemble des usagers : particuliers, entreprises, collectivités locales ;

Considérant l'urgence de la situation, la commune de Bompas s'engage dans cet effort collectif et a décidé de prendre 9 engagements inclus dans la charte d'engagement municipale Plan d'action d'urgence et de responsabilité face à la sécheresse proposée par l'Etat et l'association des Maires Association des Maires, des Adjoints et de l'Intercommunalité des Pyrénées Orientales ;

Considérant ladite charte et le plan d'action communal de la commune présentés ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** le contenu et la signature de la charte d'engagement municipale en faveur d'un Plan d'urgence et de responsabilité face à la sécheresse ;
- **DE DESIGNER** Francis FRANCHET référent « eau » de la commune dans le cadre de ladite charte ;
- **D'APPROUVER** le plan d'action communal tel que présenté ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 30 juin 2023



Le Maire,

Laurence AUSINA

PUBLIÉ LE..... 04 JUIL. 2023